

DÉPARTEMENT
GARD
CANTON
LE VIGAN
COMMUNE
LE VIGAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25/071

ACHAT CONCESSION 1D34

Madame LEMOAL Malika
Concessionnaire

LE MAIRE DU VIGAN

Vu la demande présentée par

Madame LEMOAL Malika
31 Rue Gambetta
17400 SAINT JEAN D'ANGELY

Et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de Monsieur Abdeljalil AZIZI , Emplacement 1 D 34 Pleine-terre

ARRETE

Article 1^{er}: il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée,

Une concession pour une durée de **de 15 années** numéro de Plan **1D34**

A compter du **31 mars 2025** et qui expirera le **30 mars 2040**

de 1,00 m² environ, et de capacité de 1 corps,

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de :

achat

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de **trois cents euros** qui a été versée dans la caisse du receveur municipal.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à LE VIGAN, le 31 mars 2025

Exemplaire destiné au(x) :

Titulaire de la concession
Receveur Municipal
 Archives de la Commune

Le Maire,
Sylvie ARNAL



Conformément aux dispositions de la loi 78-18 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Le Vigan. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.